

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 septembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 21 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 06/09/2023

Date de publication : 19/09/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Eric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LÉOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Sylvie LESNÉ (pouvoir à Mélanie DEQUÉ), Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GEA), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ)

SECRETAIRE DE SEANCE : Arnaud AUBAULT



AFFAIRE 2023.047 : FINANCEMENT DE L'EMPLOI POUR L'ASSOCIATION THEATRE-EN-RANCE

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'emploi dans les structures associatives, le conseil communautaire de Dinan Agglomération a validé, le 23 avril 2018, la création de contrats tripartites financés entre une ou plusieurs communes, l'association et Dinan Agglomération.

Ces emplois doivent favoriser prioritairement l'encadrement des jeunes. Les personnes recrutées devront être employées dans des fonctions en accord avec leur qualification et sur la base d'un temps complet.

L'association Théâtre en Rance a exprimé depuis 2018, le souhait de bénéficier d'un emploi tripartite sur les missions suivantes : médiation, action culturelle et communication. Une convention a été signée pour le financement de ce poste le 14 septembre 2020 pour une durée de 3 années. La convention a été signée par la commune de Lanvallay (commune porteuse) et l'emploi est financé par 8 communes.

La convention arrivant à échéance, Dinan Agglomération, les 8 communes concernées ainsi que 4 nouvelles communes se sont montrées favorables à son renouvellement pour une nouvelle période de 3 années. Le tableau ci-dessous récapitule l'engagement financier de chacune des parties :

Participation Dinan Agglomération	Participation des communes (basée sur la population)	
10 000 €	Dinan	5 000 €
	Taden	650 €
Participation association	Quévert	1 002 €
10 000 €	Lanvallay	1 157 €
	Yvignac-la-Tour	320 €
	Languédias	136 €
	Pleudihen-sur-Rance	786 €
	Plouër-sur-Rance	949 €
	Saint-Juvat	177 €
	Trébédan	116 €
	Trélivan	730 €
	Pleslin-Trigavou	1 048 €
		12 071 €
	Total par an	32 071 €

Pour cette période de 3 ans (septembre 2023 - août 2026), les communes s'engageront à maintenir à des montants identiques leur niveau de contribution.

Par ailleurs, la commune porteuse, Lanvallay, porte la responsabilité de la convention. L'avenant sera donc signé entre l'association, Dinan Agglomération et la commune de Lanvallay.

L'association s'engage, à chaque saison, à convier les communes associées à son assemblée générale, et à leur fournir les documents relatifs à la vie de l'association : bilan financier, compte-rendu d'activités et composition du bureau.

Les communes associées s'engageront à assurer la promotion de l'association sur leurs territoires respectifs et à poursuivre leur politique de soutien technique.

La convention sera résiliée, si l'une des collectivités se retire du dispositif sans qu'un accord puisse être trouvé pour boucler le financement de l'emploi tripartite.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

PARTICIPE au financement d'un emploi au sein de l'association Théâtre en Rance pour la période septembre 2023-août 2026 (3 années) à hauteur de 1002 € par an.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant le paiement de cette participation à la commune de Lanvallay, commune porteuse.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

